

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE



2012

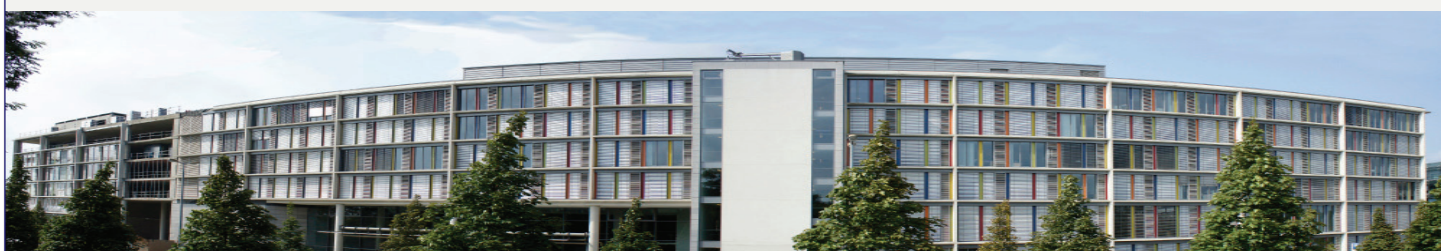
PROGRAMME DE TRAVAIL

FR

## LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE (CI-APRÈS DÉNOMMÉE «LA COUR») EFFECTUE:

- o **des audits financiers**, qui portent sur la fiabilité des comptes ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations. Ces audits sont généralement requis par la législation (notamment dans le cadre de la déclaration d'assurance, la «DAS») et doivent être réalisés annuellement;
- o **des audits de conformité**, qui constituent un élément clé des audits financiers. Ils consistent notamment à apprécier si les opérations (en matière de recettes ou de dépenses) ou les systèmes relevant de domaines budgétaires spécifiques sont conformes aux règles et règlements applicables;
- o **des audits de la performance**, qui concernent la bonne gestion financière (y compris l'optimisation des ressources). Ceux-ci portent sur des aspects particuliers de la gestion ou du budget et couvrent souvent plusieurs exercices.

Les thèmes d'audit de la performance et de conformité sont **sélectionnés** à la discrétion de la Cour sur la base de critères tels que le risque d'irrégularité ou de performance insuffisante, les possibilités d'amélioration et l'intérêt public. Compte tenu de leur complexité et de leur caractère approfondi, leur réalisation nécessite généralement plus d'une année.



**LA COUR PUBLIE LES RÉSULTATS DE SES TRAVAUX D'AUDIT DANS LES TYPES DE RAPPORTS SUIVANTS:**

- o **les rapports annuels**, qui présentent, sous la forme de déclarations d'assurance, les résultats des audits financiers portant sur le budget de l'UE et sur les Fonds européens de développement. Ces deux rapports sont publiés conjointement en novembre de l'année qui suit l'exercice clos;
- o **les rapports annuels spécifiques**, qui présentent les résultats des audits financiers relatifs aux agences et aux organismes de l'UE. Ils sont publiés à la fin de l'année qui suit l'exercice clos;
- o **les rapports spéciaux**, qui présentent les résultats des audits de conformité et de la performance. Ces rapports peuvent être publiés à tout moment de l'année.

En outre, la Cour est appelée à donner son **avis** sur toute réglementation nouvelle ou actualisée ayant une incidence financière. Elle peut également émettre, de sa propre initiative, des avis sur des sujets d'intérêt.

La Cour - de même que d'autres institutions supérieures de contrôle - effectue ses travaux dans le respect des **normes internationales** d'audit, afin de garantir le niveau professionnel le plus élevé.

# LES TRAVAUX DE LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE PRÉVUS POUR 2012

La Cour des comptes européenne est l'auditeur externe de l'Union européenne. La majeure partie de ses ressources est consacrée à l'audit du budget de l'UE. Cependant, la Cour réalise également l'audit des Fonds européens de développement et des agences et organismes de l'UE.

Le présent document donne un aperçu des travaux et de la production de la Cour prévus pour 2012. Y figurent également des informations sur d'autres évolutions découlant de la stratégie d'audit de la Cour pour la période 2009-2012 (au sujet de laquelle un complément d'information peut être obtenu à l'adresse suivante: [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu)).

## LA COUR ENVISAGE DE PUBLIER:

- o **51 rapports annuels** relatifs à l'exercice 2011, y compris les rapports annuels relatifs au budget de l'UE et aux Fonds européens de développement, ainsi que les rapports annuels spécifiques concernant les agences et organismes de l'UE;
- o **22 rapports spéciaux**;
- o le **rapport annuel d'activité** de la Cour pour 2011;
- o des **avis/observations** sur les nouveaux règlements sectoriels applicables à la politique agricole commune, aux Fonds structurels et de cohésion et aux ressources propres de l'Union européenne.

Les annexes 1 et 2 présentent les principales **tâches d'audit sélectionnées** et les **études préliminaires** que la Cour effectuera en 2012, dans les domaines prioritaires suivants:

- o environnement, changement climatique et développement durable;
- o croissance et emploi, relever les défis de la mondialisation;
- o l'UE en tant que partenaire mondial;
- o vers plus d'écologie;
- o crise financière.

Les travaux prévus tiennent compte des dernières évolutions majeures de l'environnement d'audit de la Cour, y compris les nouvelles dispositions en matière de gouvernance économique de l'UE, la stratégie Europe 2020, le règlement financier révisé, le réexamen du budget de l'EU et les nouvelles normes internationales des institutions supérieures de contrôle (normes ISSAI). Il est également prévu d'émettre, comme il se doit, des avis sur les propositions relatives au nouveau cadre financier pluriannuel, notamment en ce qui concerne la législation sectorielle qui régira les recettes et l'utilisation des fonds de l'UE dans les principaux domaines politiques après 2013.

## NOUVEAUX PRODUITS ET NOUVELLES INITIATIVES

La Cour a pour objectif stratégique d'élargir la gamme de ses produits d'audit et de ses initiatives pendant la période 2009-2012.

### PAR EXEMPLE, LA COUR:

- o a publié en 2011 un **document de prise de position** intitulé «Conséquences de la crise économique et financière actuelle sur l'obligation de rendre compte et l'audit dans le secteur public au sein de l'UE - Le rôle de la Cour des comptes européenne»;
- o a publié en 2011 un **avis** sur le livre vert de la Commission relatif à la modernisation de la politique en matière de marchés publics;
- o publiera en 2012 un **rapport de suivi** spécifique qui sera davantage centré sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans les précédents rapports d'audit de la performance;
- o prévoit de formuler des observations sur la première édition du **rapport d'évaluation** que la Commission est tenue de fournir, au titre de l'article 318 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), au Parlement européen et au Conseil dans le cadre de la procédure de décharge;
- o se soumettra à un **examen par les pairs** de son processus d'audit de la performance;
- o participe pleinement aux activités des associations d'institutions supérieures de contrôle **Intosai** et **Eurosai**, notamment en qualité de membre du comité directeur de cette dernière;
- o élabore sa **stratégie pour 2013 et au-delà**, notamment en consultant ses parties prenantes.

## DÉCLARATION D'ASSURANCE

Une part non négligeable des ressources dont dispose la Cour est consacrée à l'élaboration de ses déclarations d'assurance annuelles (également appelées «DAS»). Celles-ci sont fondées sur des audits financiers portant sur le budget de l'UE, sur les Fonds européens de développement, ainsi que sur les 49 agences et autres organismes de l'UE. Il s'agit de soumettre les comptes annuels et les opérations qui leur sont sous-jacentes à un examen et à des tests détaillés. Les travaux sont réalisés entre le mois de mars de l'année n et le mois de juin de l'année n + 1, de manière à ce que les rapports annuels puissent être présentés conformément au calendrier prévu par les dispositions du règlement financier. C'est ainsi qu'en 2012, la Cour achèvera et publiera la déclaration d'assurance relative à l'exercice 2011, tandis que débiteront les travaux relatifs à l'exercice 2012.

Les travaux qui sous-tendent la déclaration d'assurance couvrent les deux aspects pour lesquels la Cour doit, conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), formuler chaque année une opinion: la **fiabilité des comptes** ainsi que la **légalité et la régularité des opérations qui leur sont sous-jacentes**. Lorsqu'elle en a la possibilité, la Cour prend en considération les résultats des travaux **d'autres auditeurs**, ainsi que les prises de position contenues dans les **rapports annuels d'activité** des directeurs généraux de la Commission. Des informations complémentaires sur l'approche DAS sont disponibles sur [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).

Par ses travaux, la Cour s'efforce de fournir des conclusions claires sur l'état des comptes et sur la gestion financière dans les différents domaines du budget de l'UE, ainsi que de formuler des **recommandations** pratiques, d'un bon rapport coûts/avantages, sur les points susceptibles d'être améliorés.

## RAPPORTS D'AUDIT DE LA PERFORMANCE ET DE CONFORMITÉ SÉLECTIONNÉS, PRÉVUS POUR 2012

Les rapports spéciaux que la Cour envisage de publier en 2012 sont présentés ci-après, sous la rubrique correspondante du cadre financier<sup>1</sup>. De plus amples informations sur les différentes tâches devant donner lieu à l'adoption d'un rapport spécial en 2012 sont fournies à l'annexe 1. Des informations concernant les études préliminaires à réaliser en 2012 sont fournies à l'annexe 2.

### **CROISSANCE DURABLE – COMPÉTITIVITÉ POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI (1a)**

- o Déclassement des installations nucléaires
- o Fonds structurels – Traitement, par la Commission, des insuffisances mises au jour dans les systèmes de gestion et de contrôle des États membres
- o Ingénierie financière
- o Ports maritimes

### **CROISSANCE DURABLE – COHÉSION POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI (1b)**

- o Travailleurs vieillissants
- o Clôture des programmes des Fonds structurels de la période de programmation 2000-2006

### **CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (2)**

- o Modernisation des exploitations agricoles
- o Réforme de l'OCM vitivinicole
- o Aide directe au secteur animal
- o Régime de paiement unique à la surface
- o Produits biologiques
- o Abattoirs dans les nouveaux États membres

<sup>1</sup> À ce stade, le titre et la date de publication prévue sont purement indicatifs. La Cour peut choisir de publier ou non les résultats de ses audits sélectionnés sous la forme de rapports spéciaux. La décision de publier est prise au cas par cas, et tient compte d'une utilisation optimale des ressources humaines et financières de la Cour.

### **LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE (3a)**

- o Les fonds concernant la solidarité et les migrations contribuent-ils efficacement à assurer une coopération cohérente de l'UE en matière d'intégration des migrants issus de pays tiers?

### **L'UE EN TANT QUE PARTENAIRE MONDIAL (4)**

- o Aide au développement apportée par l'UE en matière d'approvisionnement en eau potable et de services sanitaires de base dans les pays ACP
- o CRIS - Système commun d'information RELEX
- o Aide au développement octroyée par l'UE en matière de sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne
- o Contribution du FED à un réseau routier durable en Afrique
- o Aide de l'UE à la communauté chypriote turque
- o Aide de préadhésion de l'UE à la Croatie

### **ADMINISTRATION (5)**

- o Gestion du capital humain à la Commission
- o Efficacité d'Eurostat dans l'amélioration du processus de production des statistiques de l'UE

### **PLUSIEURS RUBRIQUES CADRES**

- o Situations de conflit d'intérêts dans des agences de l'UE sélectionnées

<b>COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – RAPPORT SPÉCIAUX DEVANT ÊTRE ADOPTÉS EN 2012</b>						
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche
	n°	Description	Titre	Description		
<b>Modernisation des exploitations agricoles</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	Le Feader soutient la modernisation des exploitations agricoles afin de leur permettre d'accroître leurs performances et de respecter les normes de l'UE, l'objectif général étant d'améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier.	Déterminer si les dépenses de l'UE sont ciblées et efficaces.
<b>Réforme de l'OCM vitivinicole</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	En avril 2008, le Conseil a adopté un nouveau règlement sur l'organisation commune du marché vitivinicole. Les principaux objectifs de cette réforme sont de rééquilibrer le marché du vin, d'éliminer progressivement les coûteux gaspillages des mesures d'intervention et de réorienter le budget au profit de mesures plus positives et plus proactives, de nature à renforcer la compétitivité des vins européens.	Déterminer si les réformes engagées dans le secteur vitivinicole sont efficaces et efficientes.
<b>Aide directe au secteur animal</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	La réforme de la PAC 2003 a permis de découpler l'aide de la production. Toutefois, les États membres ont pu opter pour le maintien des subventions liées à la production animale sous certaines conditions. Les primes concernent les vaches allaitantes, ainsi que certains types de bovins, d'ovins et de caprins.	Déterminer si le maintien de l'aide liée (couplée) à la production animale constitue un outil de support efficace et efficient.
<b>RPUS</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	Le régime de paiement unique à la surface (RPUS) s'applique dans les États membres ayant adhéré à l'UE en 2004 et en 2007, et constitue une version simplifiée du régime de paiement unique. La période de transition, qui devait s'achever en 2009, a été étendue jusqu'à 2013 en raison de difficultés de mise en œuvre du régime.	Déterminer si le régime est efficace.
<b>Produits biologiques</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	L'aide de l'UE en faveur de l'agriculture biologique vise à encourager le développement durable et la production de denrées de haute qualité. Au cours des deux dernières décennies, le marché des produits biologiques s'est développé rapidement, enregistrant des taux de croissance annuels de plus de 10 %. Des organismes spécialisés assurent le contrôle et la certification de la production biologique afin de préserver la confiance des consommateurs dans l'authenticité de ces produits.	Déterminer si les systèmes de contrôle appliqués aux produits biologiques sont efficaces pour garantir le respect des obligations régissant la production, la transformation et la distribution desdits produits.
<b>Abattoirs dans les nouveaux États membres</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	Suite à l'adoption, par la Commission, du «livre blanc sur la sécurité alimentaire» en 2000, l'UE a introduit un certain nombre d'initiatives visant à améliorer les questions vétérinaires et d'hygiène pour la production alimentaire. Les États membres ayant rejoint l'Union en 2004 et 2007 ont bénéficié d'une aide destinée aux abattoirs en vue de garantir leur conformité avec les normes en vigueur.	Déterminer si les abattoirs des nouveaux États membres appliquent efficacement les normes d'hygiène de l'UE.
<b>Accroître la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	La Commission soutient les petites et moyennes entreprises (PME) afin de leur permettre d'améliorer leur performance globale grâce à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles et sylvicoles primaires.	Déterminer, d'une part, si les actions de soutien en faveur de l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles sont efficaces et, d'autre part, si les mécanismes de mise en œuvre sont efficaces.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – RAPPORT SPÉCIAUX DEVANT ÊTRE ADOPTÉS EN 2012						
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche
	n°	Description	Titre	Description		
<b>Soutien en faveur des jeunes agriculteurs</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	La population des agriculteurs en Europe est vieillissante et l'activité agricole n'attire pas les jeunes. Dans l'EU-27, plus de 55 % des exploitants privés ont plus de 55 ans et, pour neuf agriculteurs de plus de 55 ans, on en dénombre un seul de moins de 35 ans. Le Feader alloue 2,9 milliards d'euros pour aider les jeunes agriculteurs à s'installer.	Déterminer si le soutien en faveur des jeunes agriculteurs est efficace.
<b>Augmenter la valeur économique des forêts</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	L'augmentation de la valeur économique des forêts constitue une nouvelle mesure de développement rural unique introduite lors de la période de programmation 2007-2013 et incluse dans 50 programmes concernant 18 États membres. Le montant total du soutien de l'UE prévu au titre du Feader dans le cadre de cette mesure s'élève à 659 millions d'euros.	Déterminer si la mesure de soutien du Feader en faveur de l'augmentation de la valeur économique des forêts est gérée de manière efficace et efficiente.
<b>Coût de la construction des routes</b>	1b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Les réseaux routiers régionaux et locaux sont indispensables au développement économique, à la croissance et à la cohésion sociale. Les États membres concernés fournissent la plus grande partie des fonds destinés à l'infrastructure routière. L'UE contribue à la mise en place de celle-ci par l'intermédiaire des Fonds structurels, du réseau transeuropéen de transport et des prêts de la BEI.	Déterminer si les projets d'infrastructure routière relevant des Fonds structurels de l'UE ont atteint leurs objectifs à un coût raisonnable.
<b>Fonds structurels – Traitement, par la Commission, des insuffisances mises au jour dans les systèmes de gestion et de contrôle des États membres</b>	1a 1b	Croissance durable: compétitivité et cohésion pour la croissance et l'emploi	4 13	Emploi et affaires sociales, politique régionale	Lorsque des insuffisances majeures sont constatées dans les systèmes de gestion et de contrôle des États membres, l'objectif de la Commission est de s'assurer que les irrégularités du passé sont corrigées et que les systèmes sont désormais renforcés. Pour ce faire, la Commission peut demander aux États membres d'appliquer des corrections financières en fonction de l'étendue des irrégularités détectées dans les dépenses qui lui ont déjà été déclarées et qu'elle a déjà remboursées, ou de prendre des mesures correctrices pour que les dépenses encore à déclarer soient traitées au moyen de systèmes efficaces capables de prévenir ou, à défaut, de détecter et de corriger les irrégularités.	Déterminer si la Commission a traité de manière satisfaisante les insuffisances mises au jour dans les systèmes de gestion et de contrôle des États membres, et notamment si elle a pris des mesures correctrices appropriées, s'est assurée de leur application en temps utile et a obtenu l'assurance que ses mesures ont entraîné des corrections financières appropriées et une amélioration des systèmes.
<b>Efficacité énergétique</b>	1b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	L'efficacité énergétique résulte d'une évolution technologique débouchant sur une amélioration (diminution) de la consommation énergétique. Associée à l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, elle peut accroître les possibilités de croissance économique durable, rendre les entreprises plus compétitives, diminuer la dépendance envers les importations d'énergie et réduire les émissions.	Déterminer si les projets portant sur l'efficacité énergétique financés par les Fonds structurels présentent un bon rapport coût-efficacité.
<b>Clôture des programmes des Fonds structurels pour la période 2000-2006</b>	1a 1b	Croissance durable: compétitivité et cohésion pour la croissance et l'emploi	4 13	Emploi et affaires sociales, politique régionale	Les programmes des Fonds structurels pour la période 2000-2006 représentent un montant dépassant les 200 milliards d'euros, et plus de 600 programmes sont arrivés à leur terme. La Cour a constaté qu'il s'agit du domaine le plus exposé aux erreurs. La Commission s'attend à ce que la procédure de clôture permette de détecter et de corriger la plupart des erreurs.	Déterminer si la Commission dispose d'une base solide pour la clôture des programmes opérationnels financés par les Fonds structurels pour la période 2000-2006.

<b>COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – RAPPORT SPÉCIAUX DEVANT ÊTRE ADOPTÉS EN 2012</b>						
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche
	n°	Description	Titre	Description		
<b>Travailleurs vieillissants</b>	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	4	Emploi et affaires sociales	L'inclusion sociale est un processus qui garantit que les personnes en danger de pauvreté et d'exclusion sociale obtiennent les possibilités et les ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, et qu'elles bénéficient d'un niveau de vie et de bien-être considéré comme normal pour la société dans laquelle elles vivent. L'emploi est un facteur déterminant de la capacité des personnes à participer pleinement à la société, et les travailleurs vieillissants (âgés de 55 à 64 ans) sont confrontés à des obstacles spécifiques en matière d'emploi.	Déterminer si le soutien du Fonds social européen en faveur des travailleurs vieillissants est efficace.
<b>Réhabilitation des zones industrielles et militaires</b>	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	La régénération des friches industrielles est coûteuse et a d'importantes conséquences pour le développement urbain et l'environnement dans les régions confrontées au déclin industriel. Le FEDER a affecté à la régénération des friches industrielles 2,3 milliards d'euros pour la période 2000-2006 et 3,5 milliards d'euros pour la période 2007-2013, les États membres ayant adhéré à l'UE en 2004 et en 2007 étant les principaux bénéficiaires de l'aide octroyée au cours de cette dernière période.	Déterminer si le soutien apporté aux États membres au moyen des actions structurelles est efficace en matière de régénération des friches industrielles.
<b>Déchets solides</b>	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Chaque année, l'UE génère 1,3 milliard de tonnes de déchets dont environ 40 millions de tonnes de déchets dangereux. Les déchets solides présentent des risques importants pour la santé publique et l'environnement dès lors qu'ils ne sont pas stockés, collectés et éliminés correctement. Au nombre des méthodes d'élimination, on compte le recyclage, le compostage, le stockage à terre et l'incinération. Les Fonds structurels de l'UE cofinancent les infrastructures municipales de traitement des déchets solides dans les États membres.	Déterminer si le soutien apporté au moyen des actions structurelles aide efficacement les États membres à atteindre les objectifs liés à la politique de l'UE en matière de déchets.
<b>Marco Polo</b>	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	6	Transport	L'objectif du programme Marco Polo II est de déplacer le transport international de marchandises de la route vers les voies maritimes, ferroviaires et fluviales. Ce programme vise à libérer les routes européennes d'un volume annuel de 20 milliards de tonnes-kilomètres de fret.	Déterminer si le programme Marco Polo est efficace.
<b>Soutien du Fonds de solidarité à l'atténuation des conséquences du tremblement de terre survenu dans les Abruzzes (Italie) en 2009</b>	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Le FSUE a été créé pour faire face aux catastrophes naturelles majeures dans les États membres ou les pays candidats à l'adhésion à l'UE. On entend par «catastrophe majeure» toute catastrophe qui occasionne, dans l'un au moins des États concernés, des dégâts estimés soit à plus de 3 milliards d'euros, soit à plus de 0,6 % de son revenu national brut (RNB). Le FSUE vise à compléter les dépenses publiques engagées par l'État bénéficiaire pour les actions urgentes de première nécessité.	Évaluer si les projets cofinancés par le FSUE ont permis de répondre de manière économique, efficace et efficace aux besoins en logement des populations affectées par le tremblement de terre survenu dans les Abruzzes en 2009.
<b>Aide au développement apportée par l'UE en matière d'approvisionnement en eau potable et de services d'assainissement de base dans les pays ACP</b>	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	19 21	Relations extérieures Relations avec les États ACP	L'un des trois volets de l'objectif 7 des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) consiste à «réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base» (OMD 7). En 2002, l'UE a lancé l'initiative européenne pour l'eau afin de contribuer à la réalisation de l'OMD 7. L'aide de l'UE est apportée par l'intermédiaire du FED et du budget de l'UE.	Déterminer si l'aide de la Commission concernant l'approvisionnement en eau et les installations sanitaires est efficace.

<b>COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – RAPPORT SPÉCIAUX DEVANT ÊTRE ADOPTÉS EN 2012</b>						
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche
	n°	Description	Titre	Description		
<b>CRIS - Système commun d'information RELEX</b>	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	19 21 22	Relations extérieures et relations avec les États ACP	La direction générale Relations extérieures de la Commission et les délégations utilisent le système commun d'information RELEX (CRIS) comme système de gestion financière et opérationnelle.	Déterminer si le système CRIS est un instrument efficace et efficient pour la gestion financière et opérationnelle des projets d'aide au développement.
	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	21	Relations avec les États ACP	L'un des volets des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) consiste à promouvoir la sécurité alimentaire et à diminuer de moitié, entre 1990 et 2015, le nombre de personnes souffrant de la faim. On a assisté ces dernières années à un renversement des tendances préablement positives et on estime que plus d'un milliard de personnes souffrent de la faim. Les problèmes liés à la sécurité alimentaire sont les plus récurrents dans les pays de l'Afrique subsaharienne où la part de la population souffrant de la faim est plus importante que nulle part ailleurs. La disponibilité des denrées alimentaires, l'accès à celles-ci et la valeur nutritionnelle des aliments sont en conséquence d'une importance capitale pour le développement.	Déterminer si l'aide de l'UE octroyée à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne est efficace.
<b>La contribution du FED à un réseau routier durable en Afrique</b>	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	21	Relations avec les États ACP	Dans le cadre de la stratégie commune Afrique-UE de 2006, l'Afrique et l'UE visent à accroître l'interconnexion en investissant dans l'amélioration des infrastructures le long des corridors de transport routier transafricains. Il importe d'investir dans le transport régional pour permettre à un grand nombre de petits pays sans littoral de se développer grâce à la croissance et au commerce. Le secteur routier est le principal secteur d'intervention financé par les derniers FED, et représente 25 % des dépenses dans les pays ACP. De plus en plus souvent, la Commission utilise une approche d'appui aux politiques sectorielles (appui budgétaire, notamment), traditionnellement mise en œuvre par l'intermédiaire de projets de construction routière.	Déterminer si l'aide du FED en faveur de l'infrastructure routière dans les États ACP est efficace.
<b>Aide de l'UE à la communauté chypriote turque</b>	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	22	Élargissement	L'UE apporte un soutien financier destiné à faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque.	Déterminer si l'aide de l'UE octroyée à la communauté chypriote turque est conforme aux objectifs globaux fixés par l'UE dans la région et si les mécanismes de mise en œuvre de la Commission sont correctement gérés.
<b>Aide de l'UE au Kosovo en ce qui concerne l'État de droit</b>	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	22	Élargissement	L'UE apporte un appui au Kosovo au moyen de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), du programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation (CARDS), de l'instrument de stabilité et d'autres sources de financement. L'aide apportée par l'UE a été réorganisée à la suite de la fermeture, en 2008, de l'agence européenne pour la reconstruction dont les tâches ont été reprises par le bureau de liaison de la CE.	Déterminer si l'aide de l'UE octroyée au Kosovo est conforme aux objectifs globaux fixés par l'UE dans la région et si les mécanismes de mise en œuvre de la Commission sont appropriés.
<b>Situations de conflit d'intérêts dans des agences de l'UE sélectionnées</b>		Plusieurs		Plusieurs	Le domaine d'audit couvre les agences de l'UE prenant part aux décisions revêtant une importance capitale pour la santé et la sécurité des consommateurs, ainsi que pour la rentabilité des industries dont elles assurent la régulation. L'audit portera sur les quatre agences de l'UE les plus exposées aux risques d'impartialité en raison de leur importance pour l'industrie. Les agences contrôlées seront l'Agence européenne des médicaments, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, l'Agence européenne de la sécurité aérienne et l'Agence européenne des produits chimiques.	Comparer les politiques prévues par les agences pour gérer les situations de conflit d'intérêts aux lignes directrices de l'OCDE et vérifier comment ces politiques sont mises en pratique.

## COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – RAPPORT SPÉCIAUX DEVANT ÊTRE ADOPTÉS EN 2012

Thème d'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche
	n°	Description	Titre	Description		
<b>Gestion du capital humain à la Commission</b>	5	Administration	24 à 27 29	Dépenses administratives et autres	Le capital humain de la Commission constitue son atout le plus précieux. Un personnel compétent et moderne s'avère essentiel pour assurer la mise en œuvre réussie des objectifs stratégiques et opérationnels de l'UE. Le statut des fonctionnaires offre un cadre permettant d'assurer l'indépendance et la permanence des ressources humaines de la Commission.	Déterminer si le capital humain de la Commission est géré de manière efficace.
<b>Eurostat améliore-t-il efficacement le processus de production de statistiques européennes crédibles et fiables?</b>	5	Administration	24 à 27 29	Dépenses administratives et autres	La crédibilité des statistiques européennes exige un degré élevé d'indépendance professionnelle. L'Office statistique de l'UE (Eurostat) joue un rôle important dans le système statistique européen et remplit une double fonction à l'égard des instituts nationaux de statistique dans la mesure où il est à la fois partenaire et «gendarme».	Déterminer si Eurostat améliore efficacement le processus de production de statistiques européennes crédibles et fiables.
<b>Les fonds concernant la solidarité et les migrations contribuent-ils efficacement à assurer une coopération cohérente de l'UE en matière d'intégration des migrants issus de pays tiers</b>	3 a	Espace de liberté, de sécurité et de justice	18	Espace de liberté, de sécurité et de justice	En 2007, l'UE a adopté le cadre financier relatif au soutien des politiques d'asile, de migration, d'intégration et de contrôle aux frontières (le programme général «Solidarité et gestion des flux migratoires»). Ce programme vise principalement à régler la question d'une répartition équitable des responsabilités entre les États membres dans la mise en place d'une gestion intégrée des frontières extérieures de l'UE et dans la mise en œuvre de politiques communes en matière d'asile et d'immigration. Il octroie des aides aux États membres en fonction des efforts qu'ils déploient dans l'intérêt de l'ensemble de l'UE.	Déterminer si les fonds SOLID contribuent à l'intégration des ressortissants de pays tiers.
<b>Gouvernance et aspects opérationnels et financiers des agences de l'UE: analyse comparative («rapport d'évaluation comparative»)</b>	5	Administration	24 à 27 29	Dépenses administratives et autres	Les agences de l'UE emploient environ 6 000 personnes et dépensent 1,5 milliard d'euros. Les 32 agences présentent un certain nombre de caractéristiques communes, ce qui permet d'entreprendre une étude comparative.	Formuler des recommandations en vue d'améliorer la gouvernance et les aspects opérationnels et financiers des agences de l'UE.



## COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – ÉTUDES PRÉLIMINAIRES EN 2012

Thème d'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de l'étude
	n°	Description	Titre	Description		
<b>Qualité des données macroéconomiques communiquées</b>	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	La Commission s'est inquiétée de la pertinence et de la fiabilité des données macroéconomiques (utilisation d'indicateurs de performance communs) dans son rapport annuel d'activités. Cette inquiétude est telle que la Commission met actuellement en place une équipe d'audit interne spécialement chargée de cette question. Elle s'est également inquiétée de la pertinence et de la fiabilité des données utilisées dans son évaluation ex post.	Déterminer si les informations macroéconomiques de l'UE sont pertinentes, actualisées et complètes, et si elles correspondent aux besoins des principales parties prenantes ayant des décisions à prendre.
<b>Bassin du Danube</b>	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Le bassin du Danube, où habitent près de 100 millions de personnes, couvre un cinquième du territoire de l'Union. Il traverse plusieurs États membres, ainsi que d'autres pays. La stratégie de la Commission visant à protéger l'environnement dans le bassin du Danube est l'un des quatre piliers de sa stratégie générale pour cette région.	Déterminer si les mesures politiques de l'UE concernant la gestion environnementale de la région du Danube sont correctement mises en œuvre.
<b>Jaspers</b>	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	La qualité des projets proposés en vue d'un financement est l'un des facteurs de réussite les plus importants de la politique de cohésion. Elle a toujours été largement fonction de la capacité de l'État membre et des autorités régionales à formuler ce type de propositions. Jaspers permet de fournir une assistance à l'élaboration des grands projets devant faire l'objet d'une demande de soutien financier au titre des Fonds structurels et de cohésion.	Déterminer si l'initiative Jaspers a effectivement permis d'améliorer, en quantité et en qualité, les propositions présentées par les États membres pour cofinancement au titre des Fonds structurels.
<b>Énergies renouvelables</b>	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13 32	Politique régionale Énergie	Les sources d'énergie renouvelables (SER) contribuent à l'objectif de l'UE visant à assurer la stabilité et la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans un contexte de dépendance croissante à l'égard des importations de combustibles fossiles (limités) destinés à la production d'électricité, au chauffage, au refroidissement et aux transports, et compte tenu des fluctuations des prix et de l'engagement à réduire les émissions de carbone. Ce sont les SER qui bénéficient des dotations les plus importantes au sein des programmes énergétiques (environ 5,7 des 16,4 milliards d'euros).	Déterminer si le FEDER et le Fonds de cohésion ont permis de promouvoir efficacement le recours aux SER en Europe depuis 2000.
<b>Transport fluvial</b>	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	L'Europe compte plus de 37 000 km de canaux et de cours d'eau. Sur les 27 États membres, 18 disposent de voies d'eau intérieures dont les capacités sont, pour la plupart d'entre elles, largement sous-exploitées. Environ 515 millions de tonnes de fret ont été transportées en Europe en 2007 par voie fluviale. Les financements de l'UE en faveur du développement des voies navigables intérieures se sont accrues avec le temps, mais ils sont éparpillés entre de nombreux programmes de financement, dotés d'objectifs divers et sans aucune coordination d'ensemble.	Déterminer si l'aide apportée par l'UE au développement du transport fluvial a produit les résultats escomptés.
<b>Programme énergétique européen pour la relance (PEER)</b>	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13 32	Politique régionale Énergie	Le PEER a été élaboré dans le cadre du «plan européen pour la relance économique» et fait partie de la réponse de l'UE à la crise économique. Censé donner une nouvelle impulsion à l'économie européenne, cet instrument visait en particulier à renforcer le marché énergétique de l'UE. Le PEER prévoyait d'affecter 4 milliards d'euros à trois sous-programmes afin de poursuivre les objectifs de l'UE dans les secteurs des infrastructures gazières et électriques, de l'énergie éolienne en mer et du captage et stockage du carbone (CSC).	Déterminer si le PEER a donné des résultats valables.

<b>COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – ÉTUDES PRÉLIMINAIRES EN 2012</b>						
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de l'étude
	n°	Description	Titre	Description		
<b>Microfinancement</b>	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Le microfinancement vise à fournir des instruments financiers, en particulier des microcrédits (< 25 000 euros dans l'UE), ainsi que l'assistance correspondante, aux micro-entrepreneurs (souvent issus de l'immigration), aux personnes travaillant dans les secteurs de l'économie informelle ou de l'économie sociale, aux personnes démunies ou aux chômeurs. En résumé, le microcrédit s'adresse aux personnes typiquement considérées comme non solvables. Selon des estimations fondées sur des données d'Eurostat, la demande potentielle en microcrédits dans l'UE pourrait, à court terme, concerner plus de 700 000 nouveaux prêts d'une valeur approximative totale de 6,1 milliards d'euros.	Déterminer si les initiatives de microfinancement de l'UE se sont avérées efficaces pour faire du microcrédit un outil d'insertion performant.
<b>Aide extérieure aux États fragiles</b>	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	Nombreux sont les États fragiles qui font partie des pays les moins avancés et qui, soit sortent de conflits, soit en connaissent actuellement. Un grand nombre de ces «pays sortant de conflits» y basculent à nouveau, ce qui cause des pertes économiques (ainsi que des souffrances humaines) dont l'ampleur dépasse de loin les montants relativement limités de l'aide extérieure qui permettraient de prévenir la reprise desdits conflits. Outre les préoccupations liées au développement et aux questions d'ordre humanitaire, l'une des principales raisons de l'attention particulière accordée aux États dits «fragiles» est le risque perçu pour la sécurité qu'engendrerait la transformation de ces pays en refuges pour terroristes, ce qui serait notamment le cas si leur situation se détériorait davantage, au point d'en faire des «États en déliquescence».	Évaluer l'efficacité de l'aide de la Commission octroyée aux États fragiles.
<b>Changement climatique et programmation de l'aide</b>	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	Souvent, les pays en développement pauvres font non seulement partie des plus exposés aux changements climatiques, mais disposent également des ressources les moins importantes pour y faire face. Les pauvres sont directement tributaires d'un grand nombre de ressources naturelles et de services fournis par les écosystèmes pour assurer leur subsistance et donc de la gestion durable de ces ressources, et sont particulièrement vulnérables aux risques environnementaux.	Déterminer si la Commission a systématiquement intégré les considérations relatives au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe dans ses stratégies et interventions de coopération, notamment en élaborant des politiques efficaces en matière de financement de la lutte contre le changement climatique.
<b>Activités financées au titre de l'IEVP en Égypte</b>	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	L'Égypte est un des principaux bénéficiaires de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), introduit en 2007. Pour la période 2007-2013, l'IEVP permet à 16 pays partenaires, dont dix en région méditerranéenne («IEVP Sud») et six en Europe orientale («IEVP Est»), de bénéficier d'une aide de l'UE d'un montant total de 12 milliards d'euros. L'enveloppe financière totale allouée à l'Égypte au titre de l'IEVP avoisine le milliard d'euros pour la période 2007-2013.	Déterminer si l'IEVP a été programmé et mis en œuvre de manière efficace.
<b>Aide de l'UE au peuple palestinien</b>	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	C'est l'UE qui apporte la plus grande contribution au peuple palestinien. Suite au déclenchement de la deuxième Intifada en 2000 et à la nette détérioration des conditions économiques et sociales qui a remis en cause la viabilité de l'Autorité palestinienne, l'assistance de l'UE a été réorientée pour passer de l'aide au développement à une assistance financière directe au budget de l'Autorité palestinienne (AP) tout en aidant l'AP à se préparer à la formation d'un État, à relancer l'économie et à subvenir aux besoins humanitaires urgents. En 2006 et 2007, l'assistance a été en grande partie acheminée au moyen du mécanisme international temporaire (MIT) qui permet de fournir une aide directe au peuple palestinien.	Déterminer si la Commission a été en mesure de programmer, de coordonner et de contrôler l'aide octroyée au peuple palestinien de manière à contribuer à la réalisation des objectifs globaux.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – ÉTUDES PRÉLIMINAIRES EN 2012						
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de l'étude
	n°	Description	Titre	Description		
<b>Coopération régionale en Amérique latine</b>	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	Le document de stratégie régionale pour l'Amérique latine fait de la cohésion sociale, de l'intégration régionale et du renforcement de la compréhension mutuelle les domaines prioritaires de la coopération entre cette région et l'Union pour la période 2007-2013. L'assistance de l'UE à la région s'élève à 3 milliards d'euros environ pour cette période et est essentiellement octroyée au titre de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD). La Banque européenne d'investissement est autorisée à accorder des prêts jusqu'à concurrence de 2,8 milliards d'euros au cours de cette même période.	Déterminer si les programmes régionaux de l'UE concernant l'Amérique latine ont été efficaces.
<b>Coopération régionale en Asie centrale</b>	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	La coopération UE - Asie centrale s'appuie sur la « stratégie pour un nouveau partenariat renforcé avec l'Asie centrale » adoptée par le Conseil européen en juin 2007. Cette même année, la Commission européenne adoptait le « document de stratégie régionale relatif à l'assistance à l'Asie centrale pour la période 2007-2013 », qui portait sur l'assistance financière aux pays de la région, aux niveaux bilatéral et régional. Le budget indicatif prévu pour la période 2007-2013 s'élève à 719 millions d'euros, principalement au titre de l'instrument de financement de la coopération au développement.	Évaluer l'efficacité de l'instrument de financement de la coopération au développement.
<b>Aide à la balance des paiements</b>	1 a	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	1	Affaires économiques et sociales	L'aide à la balance des paiements comporte des prêts à moyen terme octroyés aux États membres qui ne font pas partie de la zone euro afin de les aider à rétablir la confiance dans leurs économies et à soutenir les réformes. Les prêts sont financés par des crédits adossés souscrits sur le marché des capitaux par l'UE (opérations hors budget), ce qui permet de bénéficier de la cote de crédit avantageuse dont jouit l'Union. L'assistance financière en faveur des États membres de la zone euro est également octroyée au moyen de crédits adossés, mais de nouvelles structures temporaires ont été mises en place pour la gérer, à savoir le mécanisme européen de stabilisation financière et le Fonds européen de stabilité financière.	Évaluer si l'aide à la balance des paiements et l'aide octroyée au sein de la zone euro ont été gérées d'une manière ayant permis de contribuer efficacement à l'amélioration de la situation économique dans les États membres concernés.
<b>Capacités des douanes et des instituts nationaux de statistique (INS)</b>		Recettes		Recettes	L'union douanière constitue un chapitre essentiel des négociations dans le cadre du processus d'adhésion d'un pays candidat. Dès qu'un pays adhère à l'UE, son administration douanière doit gérer et contrôler ses frontières, qui deviennent des frontières extérieures de l'Union, dans l'intérêt des populations et des opérateurs de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas d'administration douanière de l'UE, l'acquis douanier doit être mis en œuvre de manière uniforme en tout point de la frontière de l'Union.	Déterminer si les activités de contrôle et d'analyse de la Commission relatives à l'adoption de l'acquis et à la qualité de la capacité administrative des pays candidats à établir et à percevoir correctement les droits de douanes au moment de leur adhésion, étaient complètes, fiables, dûment motivées et conformes aux meilleures pratiques internationales.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – ÉTUDES PRÉLIMINAIRES EN 2012						
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de l'étude
	n°	Description	Titre	Description		
<b>Réduction de l'empreinte carbonique des institutions de l'UE</b>	5	Administration	24 à 27 29	Dépenses administratives et autres	L'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique et à réduire les émissions de carbone. Les institutions de l'UE ont dès lors un rôle important à assumer en montrant l'exemple.	Déterminer l'efficacité et l'efficacité de la gestion, par les institutions de l'UE, de leurs émissions de carbone.
<b>Dépenses d'infrastructure des délégations et des représentations</b>	5	Administration	24 à 27 29	Dépenses administratives et autres	Le nouveau Service européen d'action extérieure (SEAE) compte 130 délégations dans les pays tiers et sept délégations auprès d'organisations internationales. La DG COMM de la Commission dispose de 27 représentations dans les États membres, ainsi que de huit bureaux d'information supplémentaires situés dans d'autres villes de l'UE. Le Parlement européen dispose de 34 bureaux externes dans les États membres, soit un dans chaque capitale, plus six bureaux supplémentaires situés dans des grandes villes de l'UE et un à Washington. Le Conseil dispose de deux modestes bureaux de liaison, situés à New York et à Genève.	Déterminer si les institutions de l'UE ont mis en place des dispositions efficaces permettant de planifier, de mettre en œuvre et de revoir leur gestion de l'immobilier dans les États membres et dans les pays tiers.
<b>Gestion de la crise financière par la Commission</b>	1 a	Croissance durable: compétitivité et cohésion pour la croissance et l'emploi	3	Concurrence	En réponse à la crise financière, la Commission a institué le Système européen de surveillance financière (SESF), qui comprend un Comité européen du risque systémique (CERS), chargé de la surveillance macroprudentielle, ainsi que trois autorités de surveillance couvrant les secteurs de la banque, des valeurs mobilières et de l'assurance.	Évaluer la rapidité et l'efficacité de la mise en œuvre des réformes de la Commission concernant le système financier.